



## Une alternative CGT pour le bureau de PORT LA NOUVELLE

La parution du Rapport « Gardette » qui prônait l'unification du recouvrement des taxes fiscales perçues par l'administration des douanes vers la DGFIP, engendre pour notre administration le projet de fermeture du bureau de PLN. En effet, même si le rapport ne parle pas du transfert du contrôle et de l'assiette des taxes intérieures de consommation (TIC), la décision de tout transféré à la DGFIP est prise en catimini dans les couloirs de Bercy. Pire ! Le gouvernement, et plus particulièrement notre ministre, a glissé un amendement de dernières minutes le 18 novembre 2020 pour transférer la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) alors que le rapport Gardette ne le prévoyait pas !

**La fermeture du bureau de Port La Nouvelle est pour nous un non-sens, au vue de son implantation stratégique (3ème port européen sur la façade méditerranéenne), au vue de ses résultats et au vue du développement économique souhaité par les pouvoirs publics pour cette zone d'activité (projet stratégique pour le développement de l'activité actuellement en discussion au conseil régional Occitanie).**

**Le reste à charge de travail sur ce bureau selon nous ne s'élèverait pas à 2 ETPT puisque déjà sous-évalué, par rapport à la charge réelle et actuelle de travail, d'autant plus étant donné le projet d'agrandissement et de développement du port. D'ailleurs l'enquête temps 2020 table sur la nécessité de 4 agents sur ce bureau.**

**De plus nous réitérons que les services des douanes outre leur mission de perception ont également une mission de contrôle des marchandises. Concernant les « produits énergétiques », le contrôle nécessite un savoir-faire et des compétences pointues difficiles à acquérir ce qui entrainera de fait une perte préjudiciable de savoirs et une perte financière (fraudes très importantes dans le domaine particulièrement sensible des produits pétroliers, à haute capacité financière pour l'état et les régions). Or même si certains emplois devraient être transférés à la DGFIP avec la mission, ce ne sera pas le cas pour tous vu le manque de propositions d'accueil.**

Les agents des douanes de ce bureau se trouvent dans une situation de grande pénibilité et de stress entre un choix professionnel et familial, dû au bouleversement total que va engendrer cette réforme.

## PORT LA NOUVELLE, en quelques mots :

L'atout principal de la ville de Port-la-Nouvelle se situe dans [son port multifonctionnel](#), propriété de la [région](#) : il constitue le troisième port français en [Méditerranée](#), il concentre les statuts de [port de commerce](#), de [port de pêche](#) et de [port de plaisance](#).

À mi-chemin entre [Marseille](#) et [Barcelone](#) et au carrefour des autoroutes [A9](#), [A61](#) et [A75](#) ([Narbonne](#)), il occupe donc une place stratégique entre les régions [Languedoc-Roussillon](#) et [Midi-Pyrénées](#) mais aussi à plus grande échelle entre la [France](#) et [l'Espagne](#). Il bénéficie d'installations modernes et d'une excellente réputation de fiabilité. Le temps de passage des navires de rade à quai est inférieur à 1 heure et la majeure partie des terminaux sont embranchés fer.

La [darse](#) pétrolière, avant l'achèvement des **travaux d'agrandissement prévu vers 2024**, possède un [tirant d'eau](#) de 8 mètres et elle a la possibilité de recevoir des [cargos](#) de 14 000 tonnes de port en lourd. Si les [pétroliers](#) de 145 mètres de long peuvent accoster dans le port, les [gaziers](#) doivent avoir un chargement pesant au maximum 3 000 tonnes.

Le port dispose de trois dépôts d'[hydrocarbures](#) ([Dyneff](#) et [Total](#)), de trois dépôts de [gaz](#) ([Antargaz](#) et [Frangaz](#)) et d'un dépôt d'[alcool](#) ([VINIFLHOR](#)).

Au 1er janvier 2019, Port-la-Nouvelle accueille 6 des 10 établissements classés "[Seveso](#)" du département de [l'Aude](#). Quatre sont classés "Seveso Seuil Haut" et 2 "Seveso Seuil Bas".

Le [port de commerce de Port-la-Nouvelle](#) se situait en [2019](#) au 20e rang des ports français avec 1 812 440 t de [marchandises](#) traitées, principalement des produits [pétroliers](#) (110 000 t) et des [céréales](#) (669 000 t), mais également des vrac liquides, des produits agro-alimentaires, des vrac secs et des marchandises conventionnelles.

Pour accompagner le développement du Port de Commerce, bénéficiant de meilleures conditions nautiques, de nouvelles ressources foncières et travailler à l'émergence de terminaux spécialisés, la Région OCCITANIE (propriétaire du port) s'est engagée dans la construction d'une nouvelle infrastructure en eau profonde.

Le futur port comprendra 2 digues qui se projettent en mer pour permettre l'accueil de navires jusqu'à 14,50 m de tirant d'eau (dragage à -16 m).

Aujourd'hui desservant uniquement la Méditerranée, l'Europe du Nord et la Côte Ouest Afrique à cause d'un tirant d'eau limité à 8 m, le futur port s'ouvrira sur des marchés plus internationaux (importation de céréales en provenance du Canada suite aux accords CETA, des hydrogènes en provenance du Maghreb, implantation d'un parc éolien et de bio-carburants notamment).

**Le projet sur cette commune d'agrandir le port est l'expression d'un délestage du port de Barcelone arrivé à saturation. De plus, il répond à une volonté forte de la sauvegarde des territoires et celle-ci doit se faire avec l'accompagnement de ses services publics de proximité (gage d'attractivité).**

## **Le bureau de PLN : (missions, effectifs...)**

### **Le Bureau :**

Superficie: 305m2 dont 68 m2 de surfaces communes. Situation immobilière : Domanial.

Année de construction du bâtiment : 19ème siècle. Année d'installation dans les locaux : 1997

Le bâtiment contient deux exploitations séparées (le service des affaires maritimes au rez-de-chaussée gauche et le bureau de la douane pour le reste du bâtiment, ainsi qu'une partie commune constituée par les sanitaires du rez-de-chaussée).

Nombre d'agents : 3 et un Paris-Spécial

### **Les missions :**

Dédouanement Import/Export: de produits pétroliers et perception de la TIPCE en sortie d'entrepôts de stockage ; de vraquiers d'urée et de phosphates ; de véhicules particuliers et délivrance de 846A.

Remboursement de la TICPE pour les taxis ;

Ciment (LAFARGE) ;

TICFE (perception et remboursement de certains opérateurs au vu de la loi sur la transition énergétique de 2015) ;

Céréales (1er port français d'exportation) ;

Droits du Port (principal recouvrement avec la TVA à l'importation) ;

Perception de taxes pour le compte de la CCI ;

Apposition de visas sur les EUR1 export céréales, T2 et avitaillement ;

Représentation de l'état avec les affaires maritimes sur le port.

**Le projet de maintenir le bureau des douanes est une nécessité de service public de proximité et répond à la volonté de la DG de recentrer l'activité des services douaniers sur les premiers points d'entrée de notre territoire. Ce bureau est de plus le dernier bureau de dédouanement du département de l'Aude sur un terroir qui se veut dynamique et attractif.**

**Le bureau pourrait s'axer sur le conseil aux entreprises, sur ses compétences dans des domaines aussi pointus et spécifiques que les produits pétroliers (contrôle des déclarations) ainsi que sur le domaine maritime, y compris le renseignement et le contrôle de la navigation de plaisance, nationale, européenne et tiers.**

**Ce bureau pourrait seconder le bureau principal de Perpignan sur la partie procédure et contrôles des marchandises des opérateurs économiques de l'Aude.**

***Et qu'en est-il de la récupération des missions de la DGCCRF ? ou de la mission REACH ? Dans tous les cas quelle urgence à faire fermer ce bureau en 2022 alors que la perte de la mission TICPE ne sera effective qu'en 2024 ? Nous demandons a minima un moratoire pour ce bureau.***

## *Dans le passé :*

### **Question écrite n° 04140 de [M. Marcel Rainaud](#) (Aude - SOC) publiée dans le JO Sénat du 24/01/2013 - page 242**

M. Marcel Rainaud attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les très fortes inquiétudes des élus, populations, autorités consulaires et organisations syndicales des douanes, suite à la fermeture éventuelle du bureau des douanes de Port-la-Nouvelle.

Le département de l'Aude perdrait ainsi son dernier bureau des douanes.

La région Languedoc-Roussillon porte aujourd'hui le projet Grand Port, soutenu par l'ensemble des autorités, pour un projet qui engagera au bas mot 200 millions d'euros et qui fait actuellement l'objet d'un débat public.

Les douaniers assurent aujourd'hui un service de proximité primordial, notamment en ce qui concerne les importations de carburants en provenance des pays tiers qui nécessitent un jaugeage obligatoire des navires à l'arrivée et au départ.

Leur présence assure une sécurité des marchandises du port. En effet, la présence des douaniers sur site permet d'éviter les flux commerciaux illicites et les tentatives de fraudes.

Présents sur le terrain, leur efficacité n'est plus à prouver quant à la résolution des problèmes et l'assurance un haut niveau de services du port.

Leur présence assure également une réactivité nécessaire à la fluidité des trafics. Grâce à la mise en place de l'intervention des agents de douanes en dehors des heures d'ouverture (organisation RTS), les arrivées ou départs des navires ne supportent aucun retard.

Cette organisation RTS, basée uniquement sur le volontariat des agents, n'est à ce jour pas effective dans tous les ports.

La délocalisation des services douaniers entraînerait pour l'ensemble des entreprises du territoire de nombreux déplacements et une perte de temps significative, préjudiciable à l'économie des acteurs concernés, et l'allongement des délais pour réaliser les formalités pouvant découler sur la perte de marchés.

Bien qu'aucune communication officielle de la part de l'administration n'ait eu lieu à ce jour, il souhaite l'alerter de la situation, et souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement pour le maintien du bureau des douanes.

### **Réponse du Ministère chargé du budget publiée dans le JO Sénat du 07/03/2013 - page 783**

L'implantation des services publics sur les territoires est une préoccupation majeure du Gouvernement qui entend trouver un juste équilibre entre la satisfaction des besoins des usagers, l'évolution des missions des administrations et le respect de la trajectoire ambitieuse de redressement des comptes publics qui vient d'être engagée. La concertation avec l'ensemble des parties prenantes, élus locaux, représentants des personnels et des usagers, monde économique, est

une exigence de méthode essentielle pour y parvenir. Chacune des propositions des administrations à réseau du ministère de l'économie et des finances doit ainsi être validée au niveau ministériel. C'est dans ce contexte que les évolutions du réseau de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) doivent être resituées. Administration de services, la DGDDI s'est engagée, depuis plusieurs années déjà, dans une démarche d'accompagnement et de partenariat avec les entreprises tournées vers l'international, démarche qui va être poursuivie et, probablement, approfondie dans le cadre de la mise en œuvre du pacte de compétitivité. Par la simplification des formalités et grâce à un important mouvement de dématérialisation des procédures, l'environnement douanier porte tous ses efforts vers l'abandon du support papier, en concertation avec les acteurs économiques concernés. L'évolution générale des méthodes de contrôle s'oriente également vers une analyse de risque et un ciblage des opérations, plus adaptés aux enjeux réels de la fraude, assurant ainsi aux opérateurs une prise en compte plus personnalisée de leurs trafics et une réduction générale du délai de traitement de leurs opérations. La rationalisation du réseau de dédouanement s'inscrit dans cette trajectoire de modernisation, qui donne lieu à des réflexions au niveau déconcentré. La fermeture du bureau de Port-la-Nouvelle n'est, à ce stade, qu'une piste d'évolution envisagée par la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Montpellier, dont dépend la direction régionale de Perpignan. L'activité de dédouanement de ce bureau ne représente, en effet, qu'un peu plus de 1 % du trafic enregistré dans l'interrégion de Montpellier, le port de Port-la-Nouvelle traitant essentiellement des opérations intracommunautaires sur lesquelles la douane n'intervient pas. De surcroît, trois opérations sur quatre environ sont gérées au moyen de procédures simplifiées qui ne requièrent pas la présentation des marchandises à la douane. Sur cette base, une réflexion est en cours sur la fermeture du bureau de douane de Port-la-Nouvelle avec transfert de l'activité, pour les produits pétroliers, vers le bureau de Sète qui dispose déjà d'une compétence reconnue dans ce secteur à forte technicité et, pour le dédouanement résiduel, vers celui de Perpignan. Quelle que soit la décision prise, ce projet préserverait la réactivité douanière à Port-la-Nouvelle puisque, au-delà de formalités simplifiées qui assurent aux opérateurs la disponibilité immédiate de leurs marchandises, il reposerait sur des contrôles ciblés dont l'efficacité est éprouvée. À ce stade, cette opération n'a pas été validée. Le directeur interrégional des douanes et droits indirects de Montpellier poursuivra ainsi la concertation de manière à pouvoir prendre en compte le projet d'extension du port de Port-la-Nouvelle. En toute hypothèse, aucune décision ne sera prise avant le second semestre 2013.

**Marie-Hélène FABRE, députée de l'Aude et Roland COURTEAU, sénateur de l'Aude** ont reçu à leur demande, Vendredi 21 Décembre les représentants de l'Intersyndicale (CGT-FO – UNSA-CFDT-Solidaires-SNCD) douanes de PORT LA NOUVELLE. Ceux-ci les ont alertés sur la suppression annoncée par leur direction de 5 postes à PORT LA NOUVELLE (et de 23 postes au total en Languedoc Roussillon). L'Aude perdrait ainsi son dernier bureau de douanes. Cette annonce est d'autant plus surprenante qu'elle s'inscrit dans le cadre de la RGPP avec laquelle le gouvernement semblait avoir rompu. Par ailleurs, une telle décision semble en contradiction flagrante avec la volonté manifestée la semaine dernière par les autorités régionales et nationales d'étendre le périmètre d'activités de Port la Nouvelle.

En effet un débat public vient de s'ouvrir en vue de la réalisation de travaux d'agrandissement de ce port, qui, dans les domaines des céréales, mais aussi des hydrocarbures et du ciment, est le deuxième port de Méditerranée. Or, la suppression du service public des douanes sur le site entrainerait la fin du fonctionnement 24H/24 du trafic portuaire et perturberait considérablement la dynamique d'élargissement pourtant portée par ces diverses autorités.

Au moment où la région s'engage à hauteur de 200 millions d'euros sur ce projet à l'horizon 2015, on peut vraiment s'interroger sur l'opportunité d'un tel arbitrage budgétaire.

En vue de soutenir la protestation unanime face à cette annonce, cette démarche rassemblant tant les organisations syndicales que les autorités consulaires du port et les opérateurs privés, Marie-Hélène FABRE et Roland COURTEAU ont décidé d'intervenir personnellement auprès du 1er Ministre Jean Marc AYRAUD et de Jérôme CAHUZAC, Ministre du Budget, pour les alerter sur les conséquences délétères et beaucoup plus profondes qu'il n'y paraît de la suppression du bureau de douanes de la Port la Nouvelle.

De plus les parlementaires demandent à Christian BOURQUIN, Président de la Région de soutenir leur démarche, alors que la collectivité territoriale s'engage dans des aménagements d'un port maritime qui perçoit près de 80 millions de taxe pétrolière par mois.